

LES AVANTAGES DES PLACEMENTS ACCRÉDITIFS EN MATIÈRE DE PLANIFICATION FISCALE

QU'EST-CE QUE LES PLACEMENTS ACCRÉDITIFS?

1

Les entreprises canadiennes de l'industrie des ressources ont besoin de capitaux pour l'exploration.

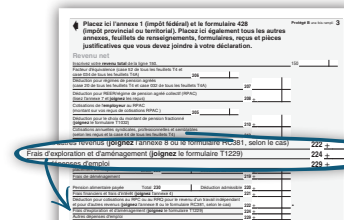


2

Pour encourager l'exploration des ressources canadiennes, le gouvernement permet aux entreprises admissibles de « transférer » les dépenses d'exploration aux investisseurs, que ces derniers utilisent à titre de compensation fiscale.

3

Les investisseurs qui investissent dans des sociétés en commandite accréditives peuvent déduire l'intégralité du placement de leurs revenus pendant l'année au cours de laquelle le placement est fait.



LES AVANTAGES DES SOCIÉTÉS EN COMMANDITE ACCRÉDITIVES EN MATIÈRE DE PLANIFICATION FINANCIÈRE POUR DIFFÉRENTS INVESTISSEURS

Après une période maximale de deux ans (selon la durée de participation à la société en commandite), la participation à la société en commandite expire et l'investissement est placé dans un fonds commun de placement désigné. L'investisseur peut maintenant vendre le fonds, où ses gains en capital imposables sont limités à 50 % des produits.

« JE DISPOSE DE PERTES EN CAPITAL QUE JE N'AI PAS ENCORE UTILISÉES »

Investir dans des sociétés en commandite accréditives convertit de façon efficace les revenus en gains en capital afin que **les investisseurs puissent profiter des pertes en capital non utilisées qu'ils reportent** lorsqu'ils vendent leurs actions dans la société de fonds commun de placement, réduisant ainsi leurs revenus imposables.



« JE PASSE DANS UNE TRANCHE D'IMPOSITION MARGINALE INFÉRIEURE »

Un investisseur qui achète des actions dans une société en commandite accréditive décide de maintenir sa visibilité dans le secteur des ressources et de reporter ses impôts. Par conséquent, il ne vend pas ses actions de la société de fonds commun de placement. Lorsque l'investisseur prend sa retraite et se retrouve dans une tranche d'imposition marginale inférieure, il vend le fonds; ce qui entraîne l'imposition des gains en capital sur 50 % de ses produits, à hauteur de son nouveau taux d'imposition marginal inférieur.



« J'AI UN HORIZON DE PLACEMENT À PLUS LONG TERME (+ DE 5 ANS) »

De même, avec un horizon de placement à plus long terme, un investisseur peut être bien placé pour profiter d'une stratégie de report de l'impôt en effectuant un « transfert libre d'impôt » dans une société de fonds commun de placement, ce qui permet ensuite à son placement de bénéficier de la capitalisation jusqu'à ce qu'un des événements suivants se produise :

- **il subit des pertes en capital dans d'autres placements qu'il peut maintenant utiliser pour compenser ses gains en capital;**
- **il se retrouve dans une tranche d'imposition marginale inférieure.**



Les renseignements fournis sont de nature générale, et ne visent à fournir des conseils fiscaux, juridiques, comptables ou professionnels. Les lecteurs doivent consulter leurs propres comptables ou conseillers juridiques pour obtenir des conseils concernant leur situation particulière avant d'agir. Ninepoint Partners LP est le gestionnaire de placement des Fonds Sprott (collectivement, les « Fonds »). Le présent document n'est offert qu'à titre informatif et ne doit pas être considéré comme étant des conseils en matière de placement. Nous vous recommandons fortement de consulter votre professionnel des placements pour obtenir un examen exhaustif de votre situation financière personnelle avant d'appliquer toute stratégie de placement. Les renseignements contenus dans le présent document peuvent être modifiés sans préavis et Ninepoint n'est pas responsable de l'exactitude ou de la mise à jour de ceux-ci. L'information contenue dans la présente communication ne constitue pas une offre ni une sollicitation par toute personne résidant aux États-Unis ou dans tout ressort où une telle offre ou sollicitation n'est pas autorisée ou à toute personne qu'il est illégal de solliciter ou à qui il est illégal de faire une telle offre. Les investisseurs éventuels qui ne résident pas au Canada doivent s'adresser à leur conseiller en placement pour déterminer si les titres des Fonds peuvent être légalement vendus dans leur ressort.

EXEMPLES DE PLANIFICATION FISCALE AU MOYEN DE PLACEMENTS ACCRÉDITIFS

1

Les placements accreditifs offrent l'une des dernières stratégies avancées de planification fiscale au Canada.

De façon comparable aux REER, les placements accreditifs permettent aux investisseurs de déduire de leurs revenus personnels le plein montant du placement dans l'année du placement. À la dissolution de la société en commandite accreditive, le placement est transféré dans une société de fonds communs de placement désignée. L'investisseur peut maintenant vendre le fonds, où ses gains en capital imposables sont limités à 50 % des produits.

	ANNÉE 1	ANNÉE 2	FLUX DE TRÉSORERIE NET SUR 2 ANS
Placement dans des sociétés en commandite accreditives	(10 000 \$)		(10 000 \$)
Économie d'impôt ¹	5 350 \$		5 350 \$
Rachat du placement ²		10 000 \$	10 000 \$
Impôts à payer sur les gains en capital ³		(2 675 \$)	(2 675 \$)
Flux de trésorerie après impôt	(4 650 \$)	+ 7 325 \$	= 2 675 \$
Rendement après impôts ⁴			57 %

¹ Suppose le taux d'imposition marginal le plus élevé pour l'Ontario, soit 53,5 %. Le taux d'imposition varie en fonction de la province.

² Suppose l'absence de pertes ou de gains nets à l'échéance. Au moment du rachat, en échange d'un traitement fiscal favorable, la valeur complète du placement est considérée comme un gain en capital.

³ Suppose un taux d'imposition marginal de 53,5 % x 50 % du taux d'inclusion des gains en capital x 10 000 \$ = 2 675 \$.

⁴ Le coût du placement après impôt s'élève à 4 650 \$. Le rendement après impôt se calcule comme suit : 2 675 \$ / 4 650 \$ = 57 %.

2

Un excellent outil de planification du patrimoine.

En plus du report d'impôt réalisé au moyen du report de position à une catégorie sociétés décrit ci-dessus, un investisseur peut tirer profit de tout report d'une perte en capital dont il dispose, qui peut être utilisé pour contrebalancer son gain en capital.

	ANNÉE 1	ANNÉE 2	FLUX DE TRÉSORERIE NET SUR 2 ANS
Placement dans des sociétés en commandite accreditives	(10 000 \$)		(10 000 \$)
Économie d'impôt ¹	5 350 \$		5 350 \$
Rachat du placement ²		10 000 \$	10 000 \$
Pertes en capital nettes rajustées de 10 000 \$ ³		<i>Montant qui contrebalance le gain en capital</i>	
Impôts à payer sur les gains en capital ⁴		0 \$	0 \$
Flux de trésorerie après impôt	(4 650 \$)	+ 10 000 \$	= 5 350 \$
Rendement après impôt ⁵			115 %

¹ Suppose le taux d'imposition marginal le plus élevé pour l'Ontario, soit 53,5 %. Le taux d'imposition varie en fonction de la province.

² Suppose l'absence de pertes ou de gains nets à l'échéance. Au moment du rachat, en échange d'un traitement fiscal favorable, la valeur complète du placement est considérée comme un gain en capital.

³ Suppose que l'investisseur profite d'un report de pertes en capital nettes rajustées de 10 000 \$ qu'il a appliqué sur le placement.

⁴ Puisque le gain en capital a été réduit à zéro, l'imposition sur les gains en capital se situe probablement à zéro.

⁵ Le coût du placement après impôt s'élève à 4 650 \$. Le rendement après impôt se calcule comme suit : 5 350 \$ / 4 650 \$ = 115 %.